

Un partenariat avec l'Université

D'avril à juillet 2006, la Communauté de Communes du Sud-Arrageois et la Société "Inédit Conseil" ont accueilli Benoît Leplomb, stagiaire de Master 2 professionnel "Construction et dynamique des espaces, des économies et des sociétés", au Centre de Recherche d'Histoire et de Géographie de l'Université d'Artois.

Il s'est particulièrement attaché à notre opération-pilote sur l'eau de pluie décrite en page intérieure.

Ce lien établi entre l'Université et notre projet de territoire est appelé à se confirmer, car il est important que les compétences et les savoir-faire extérieurs, proches de notre territoire, soient mis en œuvre dans le Sud-Arrageois.

L'Agenda 21 de la CCSA est financé par le Conseil Régional dans le cadre du PRASA 21

RÉGION
NORD
PAS DE CALAIS



Renseignements :

Alain Trédez Mission "Agenda 21"
CCSA 7 rue de Saint-Léger
62128 Croisilles
Tél : 03 21 22 87 56 - Fax : 03 21 22 44 89

Lettre éditée par la CCSA. ISSN en cours.

Responsable de la publication :
Gérard Dué, Président de la CCSA.

Comité de rédaction :
Gérard Dué, Michel Delmotte,
Daniel Cadet, Pierre Roussez.

Conception : société "inédit conseil"
(Jacques Parent et Alain Trédez).

Mise en page : Tout Compo.
Impression : l'Artésienne.

Cette lettre est éditée
sur papier recyclé
avec des encres
végétales



Le contenu des ateliers de territoire en fiches-projets

Atelier 1 : Lundi 25 septembre de 18h30 à 20h30

Créer une zone d'activité sous label écologique. Soutenir les reconversions à l'agriculture biologique. Ouvrir un rayon bio dans un magasin de proximité. Généraliser les mesures agri-environnementales. Ouvrir une pépinière d'entreprises. Créer une brigade verte. Adapter les commerces à la démographie. Développer l'accueil touristique. Développer une opération "pluie utile".

Atelier 2 : Mardi 26 septembre de 18h30 à 20h30

Organiser une opération "nos jardins au naturel" permanente. Ouvrir de nouveaux parcours de randonnée sur bandes enherbées. Animer un programme permanent d'éducation à la nature et l'éco-citoyenneté chez les scolaires. Ouvrir une voie cycliste en site protégé. Faire renaître le "chemin sans ville". Soutenir la culture locale.

Atelier 3 : Mercredi 27 septembre de 18h30 à 20h30

Mener une prévention générale aux produits chimiques et collecter les toxiques. Offrir des formations au jardinage biologique. Lutter contre les coulées de boue. Créer une réserve naturelle, améliorer l'assainissement pour une meilleure qualité de la Sensée et du Cojeul. Inventorier et suivre les espèces vivantes. Protéger et boiser les périmètres de captage. Réduire les surfaces imperméabilisées. Récupérer les eaux pluviales. Réaliser une trame verte et bleue intercommunale.

Ateliers 4 : Jeudi 28 septembre de 18h30 à 20h30

Planter les structures "Jardins de Cocagne", "Lien utile", "Cigales"... Développer le commerce équitable. Soutenir les services à domiciles et de proximité. Se fixer une charte des achats publics éthiques. Rechercher des jumelages significatifs.

Ateliers 5 : Mardi 3 octobre de 18h30 à 20h30

Créer une unité de méthanisation des déchets organiques. Orienter le covoiturage vers des «Plans de Déplacement d'Entreprises». Utiliser l'huile végétale en alternative au gasoil. Equiper les zones favorables à la production éolienne. Soutenir l'installation de panneaux solaires. Créer un éco-quartier. Mener une opération "jetons moins". Maîtriser l'éclairage public. Isoler toutes les toitures (ISOLTO). Introduire les critères "Haute Qualité Environnementale" dans toutes les opérations d'habitat.

Les comptes-rendus de ces ateliers seront présentés au prochain Comité de Territoire. Des fiches-projets seront finalisées lors d'une 3^{ème} série d'ateliers en novembre prochain.

Toutes les réunions de concertation ont lieu à la Communauté de Communes 7 rue Saint Léger à Croisilles à 18h30.



La lettre d'informations concernant le développement durable sur le territoire...



N°03
Sept
2006

Maintenant à vous de participer...!

Prochains rendez-vous :

Atelier 1

Vie Economique - Services

Lundi 25 septembre

Atelier 2

Associations - Patrimoine - Culture

Mardi 26 septembre

Atelier 3

Environnement - Santé - Risques

Mercredi 27 septembre

Atelier 4

Solidarité - Citoyenneté

Jeudi 28 septembre

Atelier 5

Energies - Consommations - Déchets

Mardi 3 octobre

Ces réunions se saisiront des fiches-projets issues des différentes formes de consultation mises en place depuis 6 mois. Le débat est ouvert. Toutes les réunions se déroulent de 18h30 à 20h30 à la Communauté de Communes 7 rue de Saint-Léger. Elles sont ouvertes à tous, il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

**Prochain Comité de territoire :
jeudi 12 octobre à 19 h à la salle
polyvalente de Croisilles.**

Le Comité de Territoire a été officiellement installé le 3 juin dernier à la salle polyvalente de Croisilles, en présence d'Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional, dans le cadre de la semaine du développement durable, après la projection du film de Nicolas Hulot "Défis pour ma Terre".

Composé des conseillers municipaux et secrétaires de mairie des 22 communes, ainsi que de personnalités locales, le but du Comité de Territoire est de débattre de toutes les questions et de rendre des avis sur les actions projetées. Cette instance entend pour cela les rapports et les propositions des différents ateliers de travail.

Votre participation est donc très importante. Nous avons besoin de vos réactions pour construire un Agenda 21 pertinent. Notez attentivement les rendez-vous ci-contre.

**C'est maintenant qu'il faut
absolument donner votre avis**

Le comité de pilotage



* Les photos en gris représentent du développement non durable





Propos entendus au Comité de territoire

“Le développement durable est un humanisme. Légiférer c’est bien, partager, c’est mieux”

Alain Alpern, Vice-Président du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais.

“Nous voulons construire notre projet de territoire dans la transparence, avec la participation de tous ceux qui le veulent et selon des critères rigoureux”

Gérard Dué, Président de la Communauté de Communes.

“La coproduction des projets et la réflexion portée par des actions concrètes méritent d’être saluées”

Jacqueline Macquet, Conseillère Régionale.

“Commençons par faire la chasse aux gaspillages comme par exemple l’éclairage public ouvert toutes les nuits”

Lucien Caillieretz, Maire de Saint Martin sur Cojeul.

“Les haies autour des champs améliorent à la fois la biodiversité et le rendement agricole. La Communauté devrait préempter les terrains favorables aux corridors biologiques”.

Jean-Michel Sauvage, Agriculteur à Courcelles le Comte



* Les photos en gris représentent du développement non durable



L'eau de pluie, une richesse

Menacée en qualité et en quantité par des usages intensifs et des pollutions grandissantes, la craie est à protéger en priorité. Parmi tous les moyens d’y travailler, l’économie réalisée par pluie intéresse à la fois le gestionnaire et le consommateur, qui peut diviser par deux sa factu

L’agenda 21 de notre Communauté de Communes a donc retenu cet objectif pour l’une de ses 5 opérations pilotes, en votant une aide complémentaire pour les particuliers qui installeront un système moderne et complet selon des critères bien précis.

L’enquête a été menée auprès des fournisseurs et donnera lieu à une opération groupée afin d’obtenir une aide complémentaire de l’Agence de l’eau.

Il ne s’agit pas de simples cuves au bas des gouttières, pour arroser le jardin, mais bien d’un réseau intérieur d’eau filtrée pour de nombreux usages, alimenté par une citerne de 6 m³ minimum. Ce dernier critère est requis pour avoir droit au crédit d’impôt de 40% qui sera attribué par l’Etat en 2007 sur ce genre d’opération. La citerne doit être enterrée pour éviter la surchauffe et la prolifération de germes. Un filtre très fin doit équiper la redistribution de l’eau pompée.

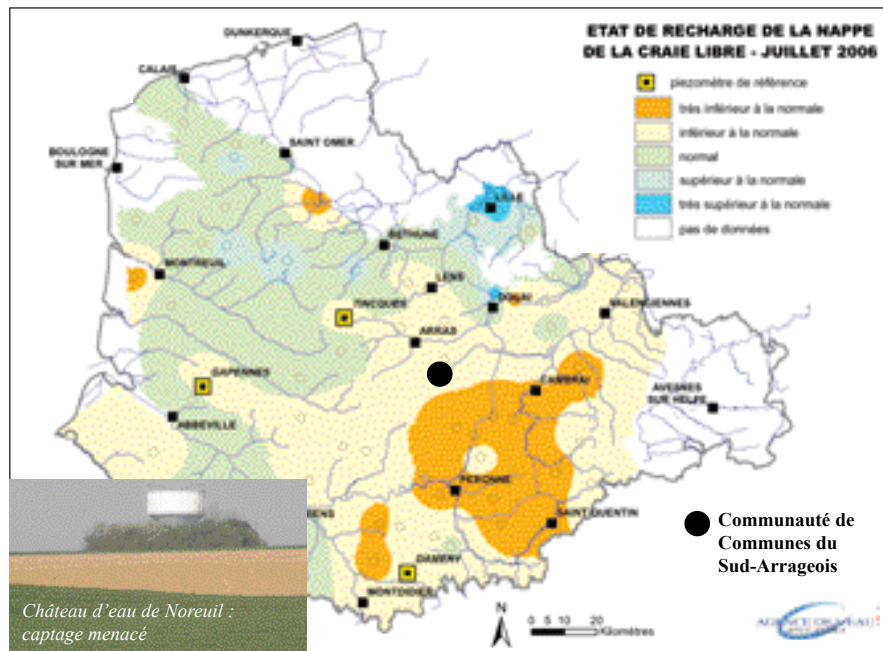
Toutes ces précautions utiles, et leur centrale de commande-contrôle, représentent

un coût moyen de 5400 € en matériel. Le total des aides cumulées de l’Etat, de l’Agence de l’eau et de la Communauté de Communes atteindra 60% de cette somme. Il ne restera donc que 40% de la dépense à la charge du propriétaire, ainsi que les frais de mise en place, très variables d’un cas à l’autre (quasi-nuls dans le cas d’une construction neuve, et jusqu’à 1500 € pour

l’équipement d’une maison existante). Au prix prévisible de l’eau dans les années à venir, il ne faudrait que 5 à 6 ans pour amortir cet investissement.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître auprès de la Communauté de Communes, sachant que l’opération se limite à 100 réalisations aidées, soumises à acceptation d’un dossier qui sera disponible dans 2-3 mois. Un document présentant les nombreux avantages de cette solution sera prochainement diffusé.

Renseignement complémentaire : Alain Trédez 03 21 22 87 56



Château d’eau de Noreuil : captage menacé

se à utiliser

tes, la ressource de la nappe de la
ée par la récupération de l'eau de
facture d'eau, et faire œuvre utile.



Nos réserves sont menacées par l'accroissement des consommations domestiques et professionnelles.

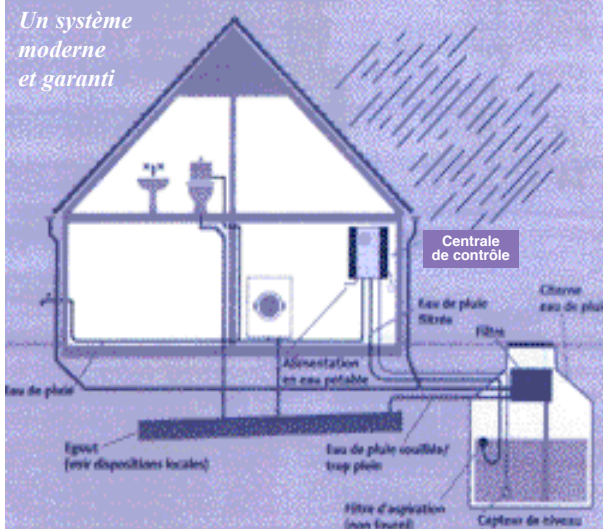
Vous avez dit "Développement Durable" ?

La nappe d'eau de la craie, sous nos pieds, est à coup sûr notre richesse locale essentielle, la plus vitale. Même notre sol encore riche serait de moindre valeur si la sécheresse devenait permanente. La nappe se recharge de moins en moins bien, des résidus de pesticides s'ajoutent aux nitrates : il est grand temps de réagir, et tout ce qui contribue à la préservation de l'eau conditionne notre avenir.

La récupération d'eau de pluie peut servir aux toilettes ou lavage de voitures.



Un système moderne et garanti



Un vrai débat public sur l'état de l'eau : l'Urgence ?

Tous les documents officiels tirent les signaux d'alarme depuis des années : les objectifs de qualité et de quantité des eaux profondes et superficielles ne sont pas atteints, et aucune action déterminante ne va dans ce sens. Les années de dérèglement climatique et les arrêts de sécheresse qui se succèdent agissent en révélateurs de l'inertie collective face à l'une de nos responsabilités majeures. L'élaboration de l'Agenda 21 est l'occasion d'ouvrir le débat local de l'eau, de sa protection réglementaire et citoyenne, de ses gaspillages, de l'intérêt collectif à mieux connaître l'hydrologie artésienne, à mieux garantir la qualité des captages, et surtout à concrétiser d'importantes économies. L'évaluation de la qualité de l'assainissement, le respect de la réglementation de zone sensible, l'impact sur la biodiversité... sont des exigences au cœur de la procédure d'Agenda 21, autour du plus vital de nos biens communs, avec l'air.

Agenda 21 = ensemble de réalisations en développement durable pour protéger le XXI^{ème} siècle.

Un rendez-vous important : jeudi 21 Septembre 18h30 à la CCSA. L'opération "pluie utile" est à l'ordre du jour de l'atelier 1. Venez vous informer.

Où en sont nos opérations pilotes ?



- 1 L'opération concernant la récupération d'eau de pluie est présentée ci-contre.
- 2 Le corridor biologique de la Sensée :
 - L'étude "érosion" avance bien et les contacts officiels sont pris.
 - Le cœur de la trame verte de Croisilles se met en place cet hiver.
 - Un inventaire biologique est en cours.
- 3 Le diagnostic énergétique des mairies attend la réponse de l'Ademe, et peut démarrer aussitôt.
- 4 L'opération relative au "covoiturage" manque toujours de candidats déclarés. Nous réfléchissons avec l'Ademe au moyen d'aborder la question au niveau des entreprises.
- 5 "A l'école de la nature". Avec la rentrée reprennent les concertations avec les enseignants. La Communauté de Communes met des moyens importants pour réaliser des actions pédagogiques éco-citoyennes des classes vertes, ou créer un club nature.

